

DEMANDE D'AIDE – FONDS DE RÉARMEMENT AGRICOLE SÉCHERESSE / CANICULE 2026 (APICULTURE)

1. Identification du demandeur et de l'exploitation en MAJUSCULE

N° PACAGE (facultatif)	
N° SIRET	
Raison Sociale ou Nom Prénom	
Courriel	
Téléphone portable	
Commune principale d'exploitation	
Agriculture biologique	☐ Oui ☐ Non
JA et / ou nouvel installé de moins de 3 ans	☐ Oui ☐ Non

2. Caractéristiques de l'exploitation

Filière principale : APICULTURE	
Effectifs NOMBRE DE RUCHES fin 2025 ou début 2026	
Autres productions	
Surfaces	
Assurance récolte	☐ Oui ☐ Non
Organisation de producteurs / coopérative	☐ Oui ☐ Non , si Oui laquelle

3. Conséquences de la sécheresse et de la canicule 2026 – Aspect qualitatif

Décrivez brièvement les conséquences de la sécheresse/canicule 2026 sur votre exploitation (en détaillant par exemple les périodes de dommages principaux, les productions principalement touchées...). Les dommages ont-ils entraîné une baisse de rendement, une absence de récolte, une perte de qualité ou une mortalité ? Précisez :

4. Tensions de trésorerie

Des dépenses vous conduisent-elles à différer ou ne plus pouvoir régler certaines charges ?

☐ Oui ☐ Partiellement ☐ Non

Précisez :

Avez-vous sollicité un échéancier bancaire, fournisseur ou MSA ? ☐ Oui ☐ Non

Précisez :

Avez-vous des salariés permanents (non saisonniers) ? Si oui combien :

5. Appréciation des pertes massives de production

Cette partie vise à objectiver les pertes physiques et économiques directement liées aux épisodes de sécheresse et de canicule 2026.

Apiculture (par ruche)	Effectif 2026	Rendement habituel	Rendement 2026	Pertes 2026 (%)
Miel				

Questions complémentaires sur les pertes

- La perte concerne-t-elle uniquement le rendement ou également la qualité / valorisation commerciale ?
-

- La sécheresse compromet-elle également le potentiel de production 2027 ? ☐ Oui ☐ Non

Précisez:

- Avez-vous déclaré le sinistre à votre assureur ou avez-vous l'intention de solliciter une indemnisation au titre de l'ISN ? ☐ Oui ☐ Non

6. Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT :

☐ RIB DE L'EXPLOITATION

☐ DÉCLARATION TÉLÉRUCHER 2025 (2026 pour les installations de cette année)

Attestation du demandeur

Je certifie exacts et sincères les renseignements portés dans la présente demande et les pièces transmises. Je certifie que les dépenses et pertes déclarées sont directement liées, pour tout ou partie, aux conséquences de la sécheresse et/ou de la canicule 2026. Je m'engage à signaler toute indemnisation ou aide obtenue au titre des mêmes préjudices.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / 2026

Nom et qualité : _____

Signature :

Informations importantes pour être éligible :

- Être agriculteur actif, a minima cotisant ATEXA
- Détenir au minimum 72 ruches
- Le fait de déposer un dossier ne garantit pas de son éligibilité et de disposer d'une aide financière dans le cadre du dispositif Fonds de Réarmement Agricole
- La priorisation des paiements des forfaits relatifs au Fonds de Réarmement Agricole implique des échanges d'information avec les caisses d'assurance et les sociétés bancaires.
- Le fonds de réarmement se fonde sur le règlement de minimis qui prévoit que les aides accordées à une entreprise unique, au titre du régime de minimis agricole, ne doivent pas excéder un plafond de 50 000 € par entreprise unique, sur une période de trois ans (période glissante). Le formulaire attestation aides de minimis doit pouvoir être fourni en cas de contrôle si ces aides ont été perçues.

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	
Dossier complet	☐ Oui ☐ Non
Date de complétude	
Lien sécheresse/canicule établi	☐ Oui ☐ Non ☐ À approfondir
Pertes massives de production caractérisées	☐ Oui ☐ Non ☐ À approfondir
Tension de trésorerie caractérisée	☐ Oui ☐ Non ☐ À approfondir
Risque sur prochains semis / continuité	☐ Oui ☐ Non ☐ À approfondir
Avis instructeur	☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ À examiner en cellule
Montant d'aide proposé (€)	
Observations	